



- ZONAGE**
- PRESCRIPTIONS**
- Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Lisière autour des massifs boisés
 - Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteurs de mixité sociale
 - Secteurs de diversité commerciale à protéger
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies emprises publiques et limites séparatives
 - Bâti en zone N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (mutation en logement)
 - Périmètre de 500m de la gare de L'Isle-Adam-Parmain
 - Bande de 5m
 - Parcs à préserver
 - Arbres et espaces verts remarquables
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres à préserver
- PPRI**
- Zone bleu
 - Zone rouge
 - Zone turquoise
 - Zone verte

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE
A	Commune	Stationnement	1 600 m²
B	SANEF	Emprise autoroutière et routière	300 000 m²
C	SEAT	Recoiffement du pont de l'Osie	2 600 m²
D	Commune	Emprise de la rue Empanonnet	250 m²
E	Commune	Prorogation de l'Allée Le Nôble	2 900 m²
F	Commune	Prorogation de la percée visuelle du Pavillon Citrales	2 100 m²
G	Commune	Voie publique entre l'Avenue de Paris et l'Avenue des Bonshommes	2 100 m²
H	Commune	Place de stationnement en centre-ville accessible de la rue Méliet	700 m²
I	SIAPIA	Extension de la station d'épuration des eaux	10 400 m²
J	Commune	Giratoire de l'entrée de ville sud, angle RD922, rue St Lazare, rue Méliet	800 m²
K	Commune	Prorogation, le long de l'Osie, des espaces verts de loisir et de sports	210 400 m²
L	Commune	Espace vert	3 300 m²
M	SIAPIA	Remplacement des siphons sous l'Osie	4 600 m²
N	Commune	Espace vert paysagé	450 m²
O	Commune	Espace vert	1 900 m²

Superficie totale : 359 900m²

Les superficies des emplacements réservés, calculées au moyen d'un logiciel informatique et arrondies, sont données à titre indicatif.

LISTE DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

Secteur	Proportion LLS
A	20%
B	100%
C	100%
E	30%
F	35%
G	100%
H	30%
I	35%
K	20%
N	25%
O	35%
P	100%
QL	100%
R	45%
S	40%
T	30%
U	100%
V	30%
W	50%
OAP sud-ouest	50%
OAP sud-est	50%
OAP Nord	50%

Département du Val d'Oise
Commune de l'Isle-Adam

PLAN LOCAL D'URBANISME
Règlement graphique

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du:

Cachet de la Mairie